



**SAINTE
ÉTIENNE
DU
ROUVRAY**

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 21 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-03-21-11 | Finances Communales - Budget Annexe
Résidence Autonomie A.Croizat - Compte Administratif exercice 2023
Rapporteur Geslin Annie

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.



21 MARS 2024

Vu :

- Les articles L 1612.1 à L 1612.20 (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M22
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Considérant :

- Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme GESLIN Annie (doyenne désignée) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur MOYSE, Président, lequel peut se résumer ainsi sur le tableau ci-annexé.
- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL Réalisé
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
RECETTES	364 305.44 €	321 225.73 €	14 896.36 €	10 730.97 €	331 956.70 €
Restes à réaliser en recettes				1 522.16 €	
DEPENSES	364 305.44 €	358 143.89 €	14 896.36 €	4 856.68 €	363 000.57 €
Restes à réaliser en dépenses				1 165.36 €	
RESULTAT 2023		-36 918.16 €		5 874.29 €	-31 043.87 €
RESULTAT ANTERIEUR (2022)		51 128.25 €		3 477.47 €	54 605.72 €
RESULTAT GLOBAL (2023)		14 210.09 €		9 351.76 €	23 561.85 €
Solde des restes à réaliser à reporter au Budget 2024				+ 356.80 €	

Le résultat d'exécution de l'exercice 2023 présente un solde négatif de -36 918.16 €, en section de fonctionnement et un solde positif de 5 874.49 €, en section d'investissement.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent.

L'exercice 2023 est donc clôturé avec un résultat global positif de 23 561.85 €.

Des restes à réaliser sont constatés fin 2023 en recettes 1 522.16€ et en dépenses 1 165.36€ de la section d'investissement et donc à reporter + 356.80€ comme solde de reste à réaliser au budget 2024.

Le Conseil d'administration décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-11-DE

Publié ou notifié : 04 AVR. 2024